

INTRODUCTION

En présentant ce volume destiné à publier les actes des deux journées organisées les 19 et 20 novembre 1993 à Paris par la Société pour l'Histoire des Facultés de Droit et de la science juridique afin d'étudier l'influence des Facultés françaises outre-mer et à l'étranger, mes premiers propos sont, tout naturellement, de gratitude.

Tout d'abord à la Fondation Singer Polignac qui nous a offert si généreusement l'hospitalité. Son magnifique hôtel, construit au début du xx^e siècle pour la princesse Edmond de Polignac, née Winnaretta Singer, a pour centre le salon où nous avons siégé. Cette grande dame y organisa de très nombreuses réunions culturelles et artistiques, et y accueillit bien des écrivains et musiciens, ce qui en fit un des hauts lieux de la vie de l'esprit à Paris à la fin de la belle époque et pendant l'entre-deux guerres.

Quelle joie pour nous d'avoir été accueillis dans ces murs chargés d'histoire, et d'avoir contribué à y poursuivre cette belle tradition intellectuelle !

Mais les juristes savent combien de vigilance et de compétence requiert, dans des périodes si mouvantes, le maintien d'une fondation. Aussi, disons nous au Conseil d'administration à quel point nous apprécions son action pour garder le cap, et, plus encore, pour donner à l'œuvre dont il a la charge, une remarquable impulsion. Et nous sommes heureux de saisir cette nouvelle occasion d'exprimer à son éminent Président, son Excellence Monsieur le Ministre Edouard Bonnaïfous, Chancelier de l'Institut de France, notre vive reconnaissance, de toute la bienveillance qu'il n'a cessé de manifester en faveur de notre société, de nos recherches dans le vaste domaine que nous assignent nos statuts, et de nos efforts pour en réaliser la meilleure diffusion.

Nous tenons encore à dire un grand merci à l'actif Conseiller, Monsieur Eric Peuchot, et au Secrétariat de la Fondation dont l'efficacité et la bonne grâce souriante ont fait merveille pour préparer au mieux ces journées.

Parmi toutes les personnalités présentes, chacun comprendra que j'ai salué particulièrement nos chers collègues étrangers. Déjà attirés par nos trois Colloques précédents de 1985, 1988 et 1991, ils sont

venus, cette fois-ci encore, en nombre. Combien sommes nous profondément touchés que cette sollicitude de leur part se soit manifestée pour le thème qui met l'accent sur la France et l'influence de son enseignement du Droit ! C'est de tout cœur que notre Société, ses membres et ses sympathisants disent à nouveau à ces amis d'au-delà de nos frontières toute notre gratitude de leur venue et de leur participation active.

J'ai tenu également à dire à tous les fidèles de notre Société à quel point je leur savais gré de leur présence, car sans auditoire qualifié et actif, pas de véritable colloque ! Ces fidèles savent que cette société est la leur, qu'elle ne vit que par leur attachement, leurs efforts, leurs recherches.

En nous retrouvant en ces journées nous avons apporté une pierre nouvelle à l'édifice que tous ensemble nous bâtissons depuis dix ans.

Une très grande reconnaissance est allée, chaleureusement, à ceux qui ont animé ce Colloque. A tous les savants conférenciers qui, malgré leurs lourdes charges de travail, ont bien voulu consacrer une précieuse partie de leur temps à l'établissement de leurs communications et de leurs articles.

A nos éminents présidents de séance qui ont dirigé les débats, forts de toute leur science et de leur vaste expérience, dont a témoigné la simple lecture du programme, faisant ressortir la qualité des membres de notre Société. Historiens du Droit, Privatistes, Publicistes, Praticiens du plus haut niveau, tous ont eu l'extrême obligeance de nous apporter très spontanément leur concours. Nous leur redisons, en toute simplicité, à quel point notre Société est sensible à leur témoignage d'amitié.

Puis-je ajouter à ce bouquet deux fleurs destinées à ceux à qui, l'organisation du colloque doit tout ? Sans l'extrême dynamisme et la rare compétence du professeur Carbasse et de Maître Barthélémy rien n'aurait été possible, leur dévouement et leur désintéressement ont été incomparables, ne ménageant jamais ni leur peine ni leur temps et cela avec un esprit d'équipe tel que notre Secrétaire Général et notre Trésorier Général se sont constamment épaulés. A tous deux, les remerciements les plus cordiaux de notre Société !

Enfin c'est pour votre Président s'acquitter d'une dette de conscience que de dire sa profonde reconnaissance à celle qui, avec autant de modestie et d'effacement que de dévouement éclairé l'a constamment encouragé dans sa tâche, comme au cher Erwin Popa, l'ami roumain des études de Doctorat à Paris pendant les années trente, devenu, à travers tant de bouleversements, avocat à New York où il a si fort aidé notre Société dans ses contacts avec le Secrétaire Général des Nations Unies.

Le thème de nos Journées « l'influence des Facultés françaises de Droit d'outre-mer et à l'étranger » est en vérité plus l'occasion d'ouvrir un chantier que de brosser une synthèse. En ce domaine l'heure est en général plus à dresser des inventaires qu'à proposer des bilans. C'est qu'en effet sur ce thème, si important pour l'histoire des Facultés de Droit beaucoup reste à faire.

Une première constatation s'impose. A l'heure actuelle, il n'existe nulle part de fonds d'archives général ou d'études systématiques générales dont la consultation et la mise en œuvre permettent de dégager une vue d'ensemble du problème posé.

Jusqu'à plus ample informé, les Archives Nationales semblent avoir assez peu de fonds fournissant les moyens d'y mener directement à son propos une recherche exhaustive. Quant aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères elles n'ont guère de traces qu'en ce qui concerne un seul des Etablissements français d'enseignement du Droit à l'étranger, l'Ecole française du Droit du Caire, et uniquement pour quelques années de son histoire.

Assez curieusement, dans notre Pays réputé si centralisateur, il est et sera indispensable de recourir à des archives et des sources très décentralisées et très dispersées pour découvrir les éléments et tenter d'écrire l'histoire d'un grand fait national : le rayonnement dans le monde de la pensée et de l'enseignement juridiques français.

Ne soyons cependant pas trop surpris. N'est-ce pas en rassemblant, confrontant et comparant les mille morceaux des coutumes régionales et locales jusqu'alors enserrées dans leurs « détroits », que les grands ancêtres de la Renaissance, les Charles Dumoulin, les Guy Coquille, les Antoine Loisel, puis bien d'autres ont comme mis en fusion les Droits provinciaux des quatre points cardinaux pour en faire surgir ce qui allait devenir, avec quelques autres éléments, le Droit français ?

Aujourd'hui c'est en enquêtant sur les entreprises hardies menées par des professeurs ouverts au grand large, et des Facultés assez audacieuses pour les soutenir, que nous entamons le dénombrement des Pays qui, d'Est en Ouest ont accueilli ces maîtres et leurs enseignements, et cela jusqu'à ces confins où le Far-West joint l'Extrême-Orient.

Examiner la place que font ces Pays aux professeurs français, ce que sont ces arrivants ou ces passants, leurs motivations, leur rôle effectif, leur statut, quand il existe ;

Rechercher, pari passu, les disciplines enseignées, les raisons de leur choix, comme celles du silence fait sur d'autres, leur hiérarchie, leurs vicissitudes ;

Mettre la pleine lumière sur les enseignés, leurs études, leurs

réactions vis-à-vis de ces maîtres venus de l'extérieur, leur devenir à l'issue de cette confrontation, leurs débouchés et leurs carrières ;

Et par là se préoccuper de l'impact sur la vie du Pays d'accueil de cet apport multiforme de la France ;

Voilà à très larges traits les grands thèmes qu'il faut ambitionner de pouvoir traiter un jour de façon synthétique pour donner toute la mesure de l'influence de nos Facultés hors de la métropole.

Pour l'instant, les savants exposés que nous allons lire ne manquent pas de se référer à ce canevas, mais en y ajoutant ou en retranchant notablement pour le moduler, par la force des choses, selon chacun des Pays concernés.

Le recours indispensable à cette méthode pragmatique a, en outre, l'immense avantage d'enrichir le fonds des Archives orales que notre Société constitue patiemment, grâce au dévouement de plusieurs de nos collègues.

Ces archives sont destinées à recueillir et rassembler des témoignages infiniment précieux sur la vie de nos Facultés, venant des maîtres, voire de leurs étudiants, de leurs familles, de leur entourage, et qui, sans elles, seraient irrémédiablement perdus. Au cours de ces journées, beaucoup de nos conférenciers nous ont apporté de tels témoignages. Et dans l'auditoire, des familles de nos anciens, que j'ai saluées avec gratitude, leur ont fait écho.

Je crois que l'on peut même aller jusqu'à dire que presque chacun d'entre nous a été en mesure de faire une contribution significative. Nous pouvions tous, en effet, retrouver sur notre thème, tel ou tel souvenir qui, isolé, aurait pu paraître insignifiant. mais qui, mis en perspective, pouvait être retenu et prendre ainsi tout le relief qu'il méritait.

A cet égard, j'ai cité une anecdote propre à donner bonne conscience aux « continentaux », dont certains m'avaient fait part de leurs scrupules alors que, professionnellement, ils n'avaient jamais quitté la métropole. Il y a quelques années, l'un de nos collègues avait accompli une mission dans des Universités du sous-continent indien et des îles voisines. Là, des professeurs lui exprimèrent leur admiration pour un maître français dont d'abord il ne comprit pas le nom, « Potir », n'en voyant pas dans sa spécialité. A force de persévérance, le mystère s'éclaircit. Il s'agissait de notre célèbre Pothier. Et notre collègue s'émerveillait qu'un maître vieux de deux siècles, qui pour tout voyage alla de sa chaire professorale à son siège au Présidial d'Orléans — fécondant ainsi l'une de ses activités par l'autre —, ait été, grâce à son œuvre écrite dans la belle langue de son temps, le professeur français jouissant d'un tel prestige au cœur de l'Inde indépendante de la fin du XX^e siècle.

Bien entendu, l'œuvre de Pothier n'aurait jamais franchi les siècles et les continents, sa portée n'aurait jamais été appréciée sans l'action éclairée de collègues bien moins casaniers que lui. Cette anecdote rappelle simplement, s'il en était besoin, l'importance des liens entre la métropole et les actions de toute sorte au-delà des frontières pour le développement et l'enracinement de l'influence de nos Facultés. Sans l'une, rien à diffuser, sans les autres tout se passerait comme si la métropole n'existait qu'en vase clos. C'est l'apologue des membres et de l'estomac.

Toutefois, si la solidarité absolue des uns et des autres est vitale pour atteindre le but, il n'est que juste de reconnaître les grands efforts spécifiques, souvent même les sacrifices des maîtres qui prolongent l'action de la France au-delà de nos frontières et des mers. Une transplantation, surtout si elle se prolonge, pose naturellement des problèmes de tout genre en ce qui concerne notamment (mais ce n'est pas exhaustif), la carrière, la vie de famille, la santé, l'adaptation à des Pays plus ou moins éloignés et différents du nôtre, etc.

Au seuil de nos travaux nous avons tenu donc à rendre le vibrant hommage qu'elle mérite à toute l'œuvre, considérable, accomplie hors de la métropole par nos anciens et nos collègues.

Cet hommage est allé spécialement à deux maîtres qui symbolisent tous les sacrifices consentis pour cette œuvre, puisqu'ils ont fait le sacrifice suprême : le doyen Henri Vizioz et le professeur Antoine Bernard « disparus en mer le 1^{er} août 1948 à bord de l'hydravion Latécoère 631 au retour de missions qu'ils avaient volontairement acceptées en vue d'étendre aux territoires d'outre-mer le bénéfice de la culture et de la science française », selon les termes mêmes de leur citation du 8 octobre 1948 à l'ordre de la Nation.

Pourquoi faut-il qu'à ce martyrologe l'intolérance, on peut même dire la barbarie de notre temps ait ajouté encore un nom, celui de notre très cher collègue le Doyen Fernand Boulan ? Comme on sait, celui-ci a été victime d'un attentat à l'étranger où il participait, le 26 octobre dernier, à un Colloque pour y faire entendre la voix de notre Pays. Sa fin tragique nous a tous bouleversés.

Enfin, il était naturel d'associer à cet hommage le souvenir d'un de nos très grands anciens qui nous a quittés presque à la même date, Henri Mazeaud. Certes celui-ci s'est éteint en France au milieu des siens. Mais ce prince des juristes, de renommée internationale, était un fidèle de notre Société. Et son petit-fils, notre collègue Denis Mazeaud, m'avait fait savoir avec quel plaisir son grand-père se proposait de se rendre à notre Colloque, et combien il était ému à la pensée d'entendre évoquer l'enseignement français à l'Institut de Varsovie où il œuvre pendant 8 ans, au cœur de « sa chère Pologne », « son pays d'adoption ».

Tous nous avons eu une pensée fervente et profondément émue pour ces collègues qui ont compté bien des amis et des disciples dans nos rangs, et dont nous gardons et garderons très fidèlement et pieusement la mémoire.

Voici maintenant qu'un autre de nos collègues, étranger celui-là, a ouvert à nos Journées les portes de l'avenir. Il s'agit d'un maître égyptien qui fut, il y a une vingtaine d'années, professeur associé à la Faculté de Droit et des sciences économiques de Paris. Exerçant aujourd'hui les très hautes fonctions de Secrétaire Général des Nations Unies, il a bien voulu distraire de son emploi du temps, des plus chargés, quelques moments pour prendre connaissance des nouvelles que nous lui envoyions de la préparation de notre Colloque. Et à l'approche du 19 novembre, alors qu'il était retenu à New York par ses très lourdes obligations, Son Excellence le professeur Boutros Boutros Ghali a tenu à nous adresser le très beau message à la fois si personnel et si propre à stimuler nos énergies, dont j'ai eu le grand honneur de donner lecture à l'Assemblée, debout.

Pouvions-nous placer nos travaux sous de plus favorables auspices?

Jean PORTEMER.